



**TOURAINÉ**  
LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire  
Direction des Systèmes d'Information et de la  
Transformation Numérique

**MARCHÉ PUBLIC**  
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ET  
SERVICES

**ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION  
DE FLOTTE AUTOMOBILE POUR LE CD37**

**Règlement de la consultation (RC)**

**PHASE 1 : CANDIDATURE**

**Commun aux lots 1 et 2 indissociables**

Consultation n°

**F2024-0018**

Date limite de remise des plis

16/ 05 / 2024 à 16 heures

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

**Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**  
Direction des Systèmes d'Information et de la Transformation Numérique  
Représentant : Madame La Présidente du Conseil Départemental  
Adresse : Conseil Départemental d'Indre-et-Loire  
Hôtel du Département  
Place de la Préfecture  
37927 TOURS Cedex 9  
Téléphone : 02 47 31 47 31  
Courriel : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)  
Site internet : <https://www.marches-publics.info>

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION DE FLOTTE AUTOMOBILE POUR LE CD37.**

*Il porte sur 2 lots indissociables :*

*Lot n° 1 = Acquisition et mise en œuvre de la solution logicielle et de son dispositif associé*

*Lot n°2 = Maintien en condition opérationnelle, prestations complémentaires*

## ■ Objet de la consultation et Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots indissociables :

Objet
<b>Lot n°1 - Acquisition et mise en œuvre de la solution logicielle et de son dispositif associé</b> <b>Sans minimum - Maximum annuel : 100 000 € HT</b> (CPV 48900000-7 - Logiciels et systèmes informatiques divers)
<b>Lot n°2 – Maintien en condition opérationnelle, prestations complémentaires</b> <b>Sans minimum – Maximum annuel : 50 000 € HT</b> (CPV 72267000-4 - Services de maintenance et de réparation de logiciels)

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	<b>ACQUISITION D'UNE SOLUTION DE GESTION DE FLOTTE AUTOMOBILE POUR LE CD37.</b>
Acheteur	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum annuel, mono-attributaire de fournitures et de services
Structure	2 lots indissociables
Lieu d'exécution	CONSEIL DEPARTEMENTAL INDRE ET LOIRE
Durée	De la date de notification au 31/12/2027 (si reconduction)
Variation des prix	Lots 1 et 2 : prix fermes de la notification du marché au 31/12/2024 puis révisibles annuellement
Nature des prix	Prix mixtes

## 2 CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Le **contrat** est un accord-cadre passé en Procédure avec Négociation (Article R2124-3 4° - Code de la commande publique). Le contrat fait référence au CCAG Techniques de l'information et de la communication (TIC) du 30 mars 2021. Le terme contrat désigne également le présent document, ses annexes et les autres pièces constitutives de l'accord-cadre.

La consultation se déroule en deux phases :

- **Phase 1** : Sélection des candidats au regard de leur dossier de candidature, qui seront autorisés à participer à la phase 2.
- **Phase 2** : Jugement et classement des offres des candidats au regard de leur offre technique et financière.

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les modalités de retrait des dossiers de consultation sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

### ■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Les actes d'engagement des 2 lots indissociables,
- Le bordereau des prix / DQE (Devis Quantitatif Estimatif),
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) commun aux 2 lots,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) commun aux 2 lots et ses annexes,
- Le cadre de réponse technique,
- Le questionnaire Clauses Cybersécurité obligatoirement rempli,
- Le contrat de sous-traitance RGPD,
- La « Charte d'accès au Système d'information du CD37 par des Tiers »,
- Le PAS (Plan Assurance Sécurité) qui sera établi après notification du marché (dans le cas où le titulaire ne dispose pas de son propre PAS, un modèle à remplir pourra être proposé),
- La lettre de Candidature (DC1), Déclaration du Candidat (DC2)
- Le C.C.A.G. applicable aux marchés publics de Techniques de l'Information et de la Communication – TIC (Arrêté du 30/03/2021) non joint,
- Le présent Règlement de Consultation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### ■ Economie circulaire :

L'attention des candidats et soumissionnaires est attirée sur la soumission de la présente consultation aux dispositions du Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, pris en application de l'article 58 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Ces dispositions imposent que les acquisitions de matériels, fournitures et accessoires informatiques opérées annuellement par les personnes publiques respecte **un taux minimum de 20 % de composants ou matériaux issus du réemploi ou de la réutilisation au sens du code de l'environnement** (réemploi

: opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ; réutilisation : opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau ; Recyclage : opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris organiques, sont retraités aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins).

Le non-respect de ce taux minimum dans l'offre du candidat ou l'absence de mention dans les documents techniques et/ou bordereau des prix pourra entraîner le rejet de l'offre, considérée comme non-conforme.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 MOIS à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et devront notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

**Ils acceptent par avance que toute notification relative à la présente consultation soit faite valablement par voie électronique à l'adresse qu'ils auront indiquée.**

L'adresse courriel certaine devra être également renseignée à l'acte d'engagement.

### 3 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

➤ **Au stade « CANDIDATURE »**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement
Justificatif de capacité professionnelle, technique et financière	Tous justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants
Pouvoir prouvant l'habilitation	Pouvoir prouvant l'habilitation à engager le candidat (par exemple KBIS)

Document	Descriptif
à engager le candidat (par exemple KBIS)	
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
Justificatif sécurité	Plan d'Assurance Sécurité des Développements (PASD)
Note de présentation	<u>Note de présentation de 15 pages maxi</u> (y compris la page de garde) qui précisera notamment leurs capacités professionnelles ainsi que leurs capacités de mise en œuvre pour cette opération.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

➤ **Au stade « OFFRE »**

Après la phase de sélection des candidatures, seuls les candidats qui seront admis à présenter une offre auront à produire un dossier constitué des documents suivants :

Document	Descriptif
Actes d'engagement Lots 1 et 2	
Le bordereau des prix Lots 1 et 2 / Le DQE (non contractuel)	
Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)	
Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)	
Le questionnaire clauses Cybersécurité	
Le contrat de sous-traitance RGPD	
La charte d'accès au SI du CD37 par des Tiers	
Le cadre de réponse technique	De la solution proposée, complété par le candidat
Calendrier prévisionnel de déploiement	Pour la phase initiale de 50 véhicules
Documentation	Mémoire technique

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'acte de sous-traitance :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département  
Place de la Préfecture  
TOURS  
37927 Cedex 9  
Contact : Commande publique

Les copies de sauvegarde devront parvenir au service de la commande publique uniquement par lettre recommandée portant les références et l'intitulé de la présente affaire.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

**Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire préconise le format de signature PAdES qu'il utilisera pour sa part pour la signature électronique.**

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

#### ■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4 JUGEMENT DES CANDIDATURES, OFFRES ET ATTRIBUTION

#### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. <u>Capacité de mise en œuvre</u> : Compréhension des enjeux, Capacité d'écoute des demandes, Capacité d'évolution en fonction des demandes, Points de vigilance, sur 20 points,
2. <u>Capacités professionnelles</u> (moyens humains) : opérations en cours, équipe dédiée réellement sur ce dossier, CV sur 20 points,
3. <u>Capacité à assurer le Maintien en condition opérationnelle (MCO)</u> : Moyens humains, temps d'intervention, moyens mis en œuvre... sur 15 points,
4. <u>Garanties et capacités techniques et financières</u> : expériences, préciser les moyens d'appréciation par rapport aux références demandées sur 5 points.

Jugées à partir d'une Note de présentation de 15 pages maxi (y compris page de garde) qui précisera notamment leurs capacités professionnelles ainsi que leurs capacités de mise en œuvre pour cette opération.

Chaque candidature sera classée en fonction des points obtenus sur un maximum de 60 points par application des critères de sélection ci-dessus.

Après examen des candidatures, et établissement du classement, 5 candidats seront admis à présenter une offre, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures répondant aux garanties attendues ; à défaut, la procédure pourra être poursuivie avec les seuls candidats dont les capacités auront été jugées satisfaisantes.

Les candidats admis à présenter une offre recevront une lettre de consultation, les invitant à produire un dossier comportant les pièces visées à l'article 3 du présent règlement.

#### ■ Critères de jugement des offres :

S'agissant de 2 lots indissociables, le jugement des offres des lots 1 et 2 sera effectué GLOBALEMENT. Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

## Critère

### **1 - Valeur technique et fonctionnelle sur 60 points**

S/critère 1 : Architecture Technique proposée : 25 points

Les points évalués sont la solution technique proposée, sa cohérence avec les attentes du Conseil Départemental et l'intégration de la solution dans le système d'information existant.

S/Critère 2 : Qualité de la solution progicielle : 5 points

Les points évalués sont l'interfaçage, l'ergonomie générale de la solution.

S/Critère 3 : Richesse Fonctionnelle : 25 points

Les points notés sont la complétude des fonctionnalités pour les 5 besoins identifiés, les possibilités d'exports, les personnalisations offertes par la solution

S/Critère 4 : Sécurité, RGPD, Maintenance, Assistance et Performance : 5 points

Les aspects relatifs à la Sécurité, RGPD, Maintenance, Assistance et Performance seront évalués

### **2 - Valeur financière sur 30 points :**

Prix, analysés à partir du Devis Quantitatif Estimatif (DQE) non contractuel, en cohérence avec les tarifs du Bordereau des Prix à compléter obligatoirement (note sur 30)

La note attribuée sera calculée selon le mode suivant :

$$\frac{\text{Tarif proposé par le moins-disant}}{\text{Tarif proposé par le candidat}} = \text{un coefficient} * 30$$

### **3 - Méthodologie et Mise en œuvre sur 10 points :**

L'accompagnement, la gestion du projet, les formations, les supports et la documentation

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

#### **■ Négociation**

Le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les auteurs des offres initiales jugées comme " économiquement les plus avantageuses " : sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, 3 candidats seulement sur les 5 candidats maximums retenus seront invités à négocier.

En acceptant de faire acte de candidature ou de remettre une offre dans le cadre de la présente consultation, le candidat s'engage par avance à accepter le principe de cette négociation qui pourra s'effectuer par échange via la plateforme AWS ou rendez-vous en présentiel ou distanciel.

La négociation aura pour but d'adapter l'offre de chaque candidat à la demande, au regard des critères posés, pour affiner notamment, la valeur technique de l'offre et les prix, avec les candidats dont les offres initiales seront les mieux classées.

Lorsque le pouvoir adjudicateur estimera avoir obtenu des offres conformes à ses attentes, il sera mis fin à la négociation, et tous les candidats en seront avisés.

Le jugement définitif des offres sera établi sur la base des critères fixés dans l'avis de publicité et/ou le règlement de consultation.

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur pourra décider de classer la consultation sans suite pour un motif d'intérêt général, à tout moment.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance couvrant les risques professionnels
Attestations de régularité fiscale et sociale	Attestations de régularité fiscale et sociale en cours de validité

## 5 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>.

### Voies et délais de recours

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans - Téléphone : 02 38 77 59 00  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr) - Télécopie : 02 38 53 85 16  
Site internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>

Recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur (Conseil Départemental d'Indre et Loire, Service de la Commande Publique, Hôtel du Département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9) sous deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Référé précontractuel devant le juge des référés précontractuels du Tribunal administratif compétent, jusqu'à la signature du marché, qui peut intervenir au terme d'un délai de onze jours à compter de la date d'envoi de la notification des lettres de rejet des offres aux candidats non retenus (code de justice administrative, art. L551-1 à L551-12).

Référé contractuel devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif compétent (code de justice administrative, art. L551-13 à L551-23) dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié.

Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent sous deux mois à compter de la publication ou notification de la décision ou de l'acte attaqué (code de justice administrative, art. R421-1). Ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur ;

Recours de pleine juridiction devant le Tribunal Administratif compétent contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, sous deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (CE. ass, 16/07/07, Sté Tropic travaux signalisation).

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire, Service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9

Tél : 02 47 31 47 31, courriel : [commande-publique@departement-touraine.fr](mailto:commande-publique@departement-touraine.fr) .

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Délégué à la protection des données

Place de la préfecture

37 927 Tours cedex 9

[dpo@departement-touraine.fr](mailto:dpo@departement-touraine.fr)

ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Techniques de l'Information et de la Communication du 30 mars 2021](#)

Tours, le **- 3 AVR. 2024**

La Présidente  
Du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire  
Pour la Présidente et par délégation,  
La Directrice des Systèmes d'Information et de la  
Transformation Numérique

Christine BIOT